

Puisqu'il est sans cesse question d'une réforme constitutionnelle qui ne voit jamais le jour... qu'il me soit permis d'écrire quelques mots à ce sujet quant à la méthode.

D'abord, une telle réforme supposerait qu'il y ait un projet clair sur la nouvelle orientation proposée. Or, les propos tenus par le chef de l'État depuis six ans ne donnent pas le sentiment qu'il porte un tel projet clairement identifié.

Mais surtout, je pense que c'est à tort que beaucoup considèrent qu'il serait pertinent de faire UNE « grande réforme constitutionnelle », ce qui supposerait un accord sur nombre de sujets. On a vu durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron que cela s'était avéré impossible, avec pourtant une majorité absolue à l'Assemblée nationale et aussi – quoi qu'on ait pu en dire – des possibilités de négociation avec le Sénat.

Avec l'absence de majorité absolue, cela m'apparaît encore davantage hors d'atteinte.

En revanche, pourquoi ne chercherait-on pas à faire DES réformes constitutionnelles dont certaines pourraient recueillir la majorité requise des 3/5^e des votants au Congrès ?

La réforme de l'article 11, aujourd'hui d'actualité (lire par ailleurs), et dont chacun voit les limites dans sa rédaction actuelle, serait assurément l'un de ces sujets.

La réforme du Parquet – afin que la France cesse d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme au motif que notre Parquet ne serait pas indépendant – serait un autre sujet. Je rappelle que les deux assemblées ont déjà voté un texte dans les mêmes termes à ce sujet.

L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie appelle aussi une réforme constitutionnelle dès lors que les parties en présence aboutiraient à un consensus – ce qui n'est pas gagné ! Ce serait un troisième motif de révision constitutionnelle.

Le rééquilibrage de nos institutions en faveur des prérogatives du Parlement induirait d'autres sujets...

Et je pourrais continuer la liste...

...En un mot, plutôt que de parler d'une grande réforme mythique qui n'arrive jamais, ne serait-il pas préférable et plus efficace de choisir une méthode plus pragmatique ?

JPS